

RAPPORT ANNUEL 2023-2024



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

Agir aujourd'hui pour la forêt de demain

RAPPORT ANNUEL 2023-2024



Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

1554, route 277, bureau 3

Lac-Échemin (Québec) GOR 1S0

Téléphone : 418 625-2100

info@amvap.ca

www.amvap.ca

Rédaction

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, adjointe administrative, AMVAP

Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous, M.Sc., Biologiste,
coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP

Mme Rosaly Jolin, ing. f., responsable technique, AMVAP

Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, adjointe administrative, AMVAP

Crédits photos

Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous, M.Sc., Biologiste,
coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, adjointe administrative, AMVAP

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION	3
ORDRE DU JOUR	3
UN MOT DU PRÉSIDENT	4
PROCÈS-VERBAL DE LA 27^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	5
FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	9
Origine	9
Membres	10
Conseil d'administration	11
Comités	13
Comité de gestion administrative	13
Comité régional sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette	13
Comité sur la mobilisation des bois	14
Ressources consenties par les partenaires	14
Personnel de l'Agence	15
Conseillers forestiers accrédités en 2023-2024	16
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024	17
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	17
Subvention 2021	17
Statistiques des programmes d'aide	18
Participation des producteurs forestiers	21
Plan d'action	22
Contribution de l'industrie	23
Vérification opérationnelle et critères de performance	24
Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés	26
Transfert de connaissances	27
Activités réalisées pour l'administration	28
Application de la politique de sécurisation des investissements	28
Table des agences - MRNF	28
Comité SIGGA	28
Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement	28
Comité innovation	28
Rencontre des conseillers forestiers	28
Site amvap.ca	28
Autres activités	29
Services professionnels	30
Réglementation forestière	30
Partage du technicien forestier avec l'ARFPC	30
Calculs de débits	30
Formation sur l'identification des milieux humides boisés	30
Plan de protection et de mise en valeur	31
Projets multiresources	34
Approche participative d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches	34
Conservation volontaire des habitats naturels du martinet ramoneur et des chauves-souris dans les Appalaches	34
Approche volontaire de conservation des milieux humides propices à la sauvagine	34
Le nerprun bourdaine dans les Appalaches	34
Le nerprun bourdaine, un envahisseur sournois	34
Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux des Etchemins	35
Mise à niveau d'exclos aménagés dans le cadre d'une étude sur la vulnérabilité de la régénération à l'herbivorie dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques	35
Mobilisation des propriétaires de lots boisés des Appalaches pour la protection des espèces en péril	35
Amélioration et restauration des traverses de cours d'eau des Etchemins	36
Connaitre les plantes menacées ou vulnérables de la forêt privée des Appalaches	36
Acquisition de connaissances sur les plantes printanières à statut précaire	36
Plans d'aménagement forestiers bonifiés, un outil de sensibilisation aux espèces protégées	36
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2024	37
AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES	55
PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2024-2025	57
Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP, la Subvention 2021, FE FEC, 2 G d'arbres et le PEV en 2023-2024	58

AVIS DE CONVOCATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de convoquer les membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches à participer à sa 28^e assemblée générale annuelle qui se tiendra au Manoir Lac-Échemin situé au 1415, route 277, Lac-Échemin, le 12 juin 2024 à compter de 9 h.

Cet événement est l'occasion pour vous de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et du vérificateur comptable en plus de prendre connaissance des projets à venir.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.


Eddy Morin
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Mot du président;
4. Approbation du procès-verbal de la 27^e assemblée générale annuelle;
5. Présentation et adoption du rapport annuel 2023-2024;
6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2024;
7. Nomination du vérificateur comptable;
8. Prévision budgétaire 2024-2025;
9. Élection des administrateurs;
10. Questions diverses;
11. Levée de l'assemblée.

UN MOT DU PRÉSIDENT

Pour la forêt privée, l'année 2023-2024 aura été marquée par plusieurs rebondissements positifs. En effet, en mai 2023, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts nous annonçait une bonification de 5 M\$ de l'enveloppe du PAMVFP. Du même coup, on nous donnait la possibilité de devancer l'utilisation de la Subvention 2021 qui devait se poursuivre sur deux ans. Également, le Plan pour une économie verte 2030 s'est ajouté nous permettant d'établir des plantations sur des superficies affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. En décembre dernier, une autre bonification de 3,2 M\$ au PAMVFP a été accordée. Toutes enveloppes budgétaires réunies, ce sont plus de 4,6 M\$ en investissements sylvicoles qui ont été réalisés sur notre territoire au cours de la dernière année.

Malgré ces nouvelles très positives, force est de constater que nous ne sommes pas en mesure de répondre à la demande des propriétaires et aux besoins en aménagement sur le terrain. Pour pallier cette situation, l'Agence a rencontré nos députés afin qu'une iniquité créée en 2017 quant à la proportion des budgets d'aménagement qui nous sont accordés soit rectifiée. L'enjeu est important puisque nous avons perdu près de 4 M\$ en 7 ans. Nos besoins sont bien réels et nos réalisations en mobilisation des bois méritent d'être récompensées. Parmi les autres bonnes nouvelles, notons l'annonce en mars 2024 d'un financement de 147 M\$ sur 5 ans qui bonifiera le programme régulier. Nous espérons que nos démarches politiques nous permettront de bénéficier d'une part supérieure de cette enveloppe.

Parmi les autres points marquants de la dernière année, notons le partenariat créé avec la MRC de L'Islet, similaire à celui de la MRC des Etchemins,



visant à offrir nos services pour l'application de leur règlement forestier. Ces ententes s'intègrent très bien aux mandats de l'Agence.

Également, le MRNF nous a officiellement donné la commande en décembre 2023 de mettre à jour notre PPMV dont la 2^e version a déjà 10 ans. Nous poursuivrons ce travail au cours des prochaines années avec nos partenaires.

L'Agence a aussi continué à rayonner à l'échelle régionale et provinciale quant à la réalisation de projets multiressources. Ceux-ci permettent de rejoindre une diversité de propriétaires et de les intéresser davantage au milieu forestier. Il serait trop long de dresser les projets en cours alors je vous laisse les découvrir dans le présent rapport annuel.

Je tiens à remercier les administrateurs, partenaires et employés de l'Agence pour votre travail au développement de la forêt privée des Appalaches.

Eddy Morin
Eddy Morin
Président

PROCÈS-VERBAL DE LA 27^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 27^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 14 juin 2023 à 9 h, au Manoir Lac Etchemin situé au 1415, route 277 à Lac-Etchemin.

Présences

Président

M. Eddy Morin

Producteurs forestiers, Membres associés

Monde municipal

M. Réjean Bédard

M. Martin J. Côté

M. Camil Turmel

MRC Etchemins

MRC de Bellechasse

Préfet de la MRC des
Etchemins et Maire de Lac-
Etchemin

M. Éric Cliche

Association des
propriétaires de boisés
de la Beauce

M. Yvon Deschênes

Groupement forestier
Montmagny-L'Islet

M. Roger Gagné

Syndicat des producteurs
de bois de la Côte-du-
Sud

Industriels forestiers

M. Denis Bélanger

Mme Caroline Dubé

M. Jérôme Labrecque

M. Robin Pelletier

M. Louis Villeneuve

Produits forestiers D.G. Itée

Matériaux Blanchet inc.

Bois Cargault inc.

Bois Daaquam inc.

Produits forestiers D.G. Itée

Mme Caroline Houde

Syndicat des
propriétaires forestiers
de la région de Québec

M. Jérôme Lapointe

Association des
propriétaires de boisés
de la Beauce

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

M. Sylvain Lamontagne

M. Jason Lamontagne

MRNF/U.G.

Beauce-Appalaches

MRNF/U.G.

Beauce-Appalaches

M. Raynald Nadeau

Groupement forestier
Montmagny-L'Islet

M. Michel Simard

Groupement forestier du
Sud de Dorchester inc.

M. Marc-Antoine Therrien
Groupement forestier de
Bellechasse-Lévis inc.

Personnel de l'Agence

M. Jean-Pierre Faucher

Mme Rosaly Jolin

Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous

Mme Pascale Thivierge

AMVAP

AMVAP

AMVAP

AMVAP

1. Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée à 9 h 10. Il souhaite la bienvenue aux membres et fait la constatation du quorum. Le directeur prend les présences des participants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AG2306-01

Il est proposé par M. Réjean Bédard, appuyé par M. Denis Bélanger, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. Mot du président

Le président fait la lecture du mot du président présenté au rapport annuel 2022-2023 de l'Agence.

4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 26^e assemblée générale annuelle

Le directeur présente le suivi de quelques résolutions adoptées lors de la 26^e assemblée générale annuelle tenue le 15 juin 2022. Il explique que le rapport annuel et les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 furent transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs le 8 juillet 2022. Il explique que la dernière année a été marquée par plusieurs ajustements et retards au niveau administratif qui ont entraîné une charge de travail additionnelle pour les conseillers forestiers et l'Agence. Malgré tout, l'Agence a mis en application des solutions afin d'aider au financement des travaux. Il poursuit en mentionnant qu'il n'y a aucun développement concernant l'avis de cotisation que l'Agence du revenu du Canada pourrait nous transmettre relativement aux corrections de nos déclarations d'impôt 2002 à 2009. Il termine en précisant que la demande, afin que soit tenu un nouveau Sommet sur la forêt privée, a été adoptée par plusieurs agences en juin 2002 et celle-ci est toujours à l'étude au ministère.

Résolution AG2306-02

Considérant que les participants ont pris connaissance du procès-verbal de la 26^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 15 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Roger Gagné, appuyé par M. Denis Bélanger, et résolu unanimement que le procès-verbal de la 26^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 15 juin 2022 soit approuvé tel que présenté.

5. Présentation et adoption du rapport annuel 2022-2023

Le directeur fait la présentation des faits saillants du rapport annuel des activités 2022-2023. Il expose les principaux sujets exposés au conseil d'administration suivi d'un bilan des investissements sylvicoles, des résultats de la vérification opérationnelle et l'évolution des producteurs enregistrés sur notre territoire. Un état de situation sur l'évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette et du niveau de récolte comparé aux nouveaux résultats de la possibilité forestière est exposé.

La biologiste enchaîne en présentant les projets multiressources en cours à l'Agence et ceux à venir. Ces projets touchent principalement la conservation volontaire de vieilles forêts et de milieux humides, l'aménagement des ravages de cerfs, le nerprun bourdain et les produits forestiers non ligneux.

Résolution AG2306-03

Considérant que les participants ont tous pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2022-2023 et que le directeur et la coordonnatrice multiressources en ont fait la présentation;

En conséquence, il est proposé par Mme Caroline Dubé, appuyé par M. Yvon Deschênes, et résolu unanimement que le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2022-2023 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2023

Le directeur fait la présentation des états financiers au 31 mars 2023 préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

Résolution AG2306-04

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par notre auditeur indépendant, soit Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;

Considérant que l'audit de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

Considérant que le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Lamontagne, appuyé par M. Michel Simard, et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

7. Nomination du vérificateur comptable

Résolution AG2306-05

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. et qu'elle demeure compétitive pour effectuer l'audit comptable de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Martin J. Côté, appuyé par M. Robin Pelletier, et résolu unanimement d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2024.

8. Prévision budgétaire 2023-2024

Le directeur présente la prévision budgétaire 2023-2024 de l'Agence.

Résolution AG2306-06

Considérant que les membres ont pris connaissance de la prévision budgétaire 2023-2024;

Considérant que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) est reconduit jusqu'au 31 mars 2025 et qu'une enveloppe additionnelle de 5 M\$ a été annoncée, mais n'a pas encore été distribuée entre les agences;

Considérant que cette programmation prévoit un montant de 598 000 \$ dans le programme Subvention 2021 auquel devrait s'ajouter un montant de 7 593 \$ en intérêts;

Considérant que pour le Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone, un montant de 114 930 \$ est prévu pour le boisement de friches, la préparation de terrains et les dégagements de plantations en 2023-2024;

Considérant que pour le programme 2 milliards d'arbres, un financement de 47 806 \$ est prévu pour la réalisation de dégagements de plantations;

Considérant que des revenus de 188 116 \$ sont anticipés pour la réalisation de projets et les services professionnels offerts par l'Agence;

Considérant que selon cette programmation, le surplus de l'Agence passera de 274 729 \$ à 161 869 \$ au 31 mars 2024;

En conséquence, il est proposé par M. Roger Gagné appuyé par M. Marc-Antoine Therrien, et résolu unanimement que la prévision budgétaire 2023-2024 soit adoptée et que toutes modifications soient ramenées au conseil d'administration.

9. Élection des administrateurs

Un tableau des représentants nommés par chacun des partenaires afin de siéger au conseil d'administration de l'Agence en 2023-2024 fut remis aux membres. Le directeur explique que le siège dédié à la Ville de Lévis demeure vacant pour le moment. Aussi, trois nouveaux administrateurs font maintenant partie de notre conseil soit, M. Réjean Bédard pour la MRC des Etchemins, M. Alain Talbot pour la MRC de Montmagny et M. Robin Pelletier de Bois Daaquam inc. représentant des industries.

Résolution AG2306-07

Considérant que les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par M. Jason Lamontagne, appuyé par

Mme Caroline Houde, et résolu unanimement que les personnes physiques dûment désignées soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

10. Questions diverses

Aucun sujet n'est traité aux questions diverses

11. Levée de l'assemblée

Résolution AG2306-08

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Mme Caroline Houde, appuyé par M. Martin J. Côté, et résolu unanimement de lever l'assemblée à 11 h.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du *Sommet sur la forêt privée*. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Lors de ce Sommet, un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elles desservent.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996.

Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de 62 municipalités réparties sur les quatre MRC et la ville suivantes :

- MRC de Bellechasse
- MRC des Etchemins
- MRC de L'Islet
- MRC de Montmagny
- Ville de Lévis

On retrouve sur ce territoire environ 12 600 propriétaires forestiers possédant plus de 4 ha de boisés.



Précisons que l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que :

L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

1. *L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;*
2. *Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.*

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités.



Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2023-2024.

Monde municipal

MRC de Bellechasse

MRC des Etchemins

MRC de L'Islet

MRC de Montmagny

Ville de Lévis

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

Groupement forestier Montmagny-L'Islet inc.

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Blanchette et Blanchette inc.

Bois Cargault inc.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Just

Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile

Bois Lib inc.

Carrier & Bégin inc.

Champeau Mégantic inc.

Clermond Hamel Itée

Compagnie de Placage Mégantic inc.

Domtar inc. (Windsor)

Entreprise forestière Lambert inc.

Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph

Groupe NBG inc.

Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Les Bois Carthage inc.

Les Bois Poulin inc.

Les Industries Picard et Poulin inc.

Maibec inc. Division Saint-Pamphile

Matériaux Blanchet inc.

Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Multibois FL inc.

Produits forestiers Arbec inc.

Produits forestiers D.G. Itée

René Bernard inc.

Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.

Scierie Arbotek inc.

Scierie Lapointe et Roy Itée

Stella-Jones inc.

Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

Consultants forestiers M.S. inc.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration se compose de quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Ceux-ci se résument essentiellement à administrer les affaires de

l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

Conseil d'administration 2023-2024

Partenaires			
MRNF	Monde municipal	Producteurs forestiers	Industriels forestiers
Jason Lamontagne MRNF 5/5	Alain Talbot MRC de Montmagny 2/4	Caroline Houde Synd. prop. for. région Québec 5/5	Caroline Dubé Matériaux Blanchet inc. 4/5
Sylvain Lamontagne MRNF 5/5	Donald Gilbert MRC de Montmagny 0/1	Michel Simard Group. for. Dorchester inc. 4/5	Denis Bélanger Produits forestiers D.G. Itée 2/2
	Mario Leblanc MRC de L'Islet 2/5	Jérôme Lapointe Ass. prop. boisés Beauce 5/5	Louis Villeneuve Produits forestiers D.G. Itée 3/3
	Martin J. Côté MRC de Bellechasse 5/5	Roger Gagné Synd. prod. bois Côte-du-Sud 5/5	Jérôme Labrecque Bois Cargault inc. 3/5
	Réjean Bédard MRC des Etchemins 1/1	Marc-Antoine Therrien Group. for. Bellechasse- Lévis inc. 5/5	Raymond Laverdière Bois Daaquam inc. 1/1
	Christian Chabot MRC des Etchemins 1/1	Yvon Deschênes Group. for. Mont.-L'Islet inc. 3/3	Robin Pelletier Bois Daaquam inc. 3/4
	Camil Cloutier MRC des Etchemins 2/2	Philip Pelletier Group. for. Mont.-L'Islet inc. 2/2	

Au cours de la dernière année financière, cinq réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 14 juin 2023. M. Eddy Morin fut reconduit à la présidence à titre indépendant. Mme Caroline Houde fut également nommée à la vice-présidence.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2023-2024 :

- Programmation budgétaire de l'Agence et répartition entre les conseillers forestiers selon le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Bonifications du PAMVFP;
- Contribution de l'industrie;
- Grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée;
- Devancement de l'investissement de la Subvention 2021;
- État de situation de la contribution de l'industrie et des volumes de bois mis en marché;
- Budget d'aménagement forestier du territoire de l'Agence des Appalaches et démarche politique;
- Plan nature 2030 – Rendez-vous de la biodiversité;
- Table de réflexion sur l'avenir de la forêt;
- Facturation pour les services professionnels rendus par l'Agence;
- Mise à jour du PPMV;
- Rapport de vérification opérationnelle et critères de performance des conseillers forestiers;
- Bilan du programme Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone – Boisement de friches;
- Bilan du programme 2 milliards d'arbres volet hâtif;
- Plan pour une économie verte 2030;
- Conditions de travail des employés de l'Agence, ajustement de l'indemnité pour le président et embauche d'un technicien forestier;
- Agrandissement des bureaux de l'Agence;
- Transfert de connaissances;
- Suivi de la Table des agences;
- Résultats de l'enquête sur les coûts de la sylviculture en forêt privée;
- Entente de service professionnel avec la MRC des Etchemins et la MRC de L'Islet sur l'application du règlement forestier;
- Loi 25 sur la protection des renseignements personnels;
- Demande de reboisement refusée par le MAPAQ;
- Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette et programme de pulvérisation;
- Suivi des projets de l'Agence :
 - Le nerprun bourdaine;
 - Projet SylvAdapt;
 - Conservation volontaire de milieux humides et de vieilles forêts;
 - Aménagement des ravages de cerfs;
 - Plans d'aménagement forestier bonifiés.
- Projet de loi 39 modifiant la Loi sur la fiscalité municipale concernant les amendes pour l'abattage illégal d'arbres.

Comités

Comité de gestion administrative

Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les conditions de travail des

employés, d'effectuer le suivi des dépenses administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

Membres :

Eddy Morin
Martin J. Côté
Sylvain Lamontagne

Caroline Dubé
Caroline Houde
Jean-Pierre Faucher

Durant l'année 2023-2024, le comité s'est réuni à deux reprises, soit le 24 avril et le 5 juin 2023. Les sujets abordés par le comité de gestion administrative sont les suivants :

- États des résultats au 31 mars 2023;
- Programmation budgétaire 2023-2024;

- Répartition budgétaire des conseillers forestiers 2023-2024;
- Évaluation des employés;
- Conditions de travail des employés pour 2023-2024.

Comité régional sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Mandat

Ce comité regroupant des représentants de chacun des partenaires œuvre à définir les actions à prioriser pour aider les propriétaires et intervenants à faire face à l'actuelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ce comité ne s'est pas réuni au cours de la dernière année. Cependant, une rencontre de formation a eu lieu le

14 mars 2024 sur l'évolution de l'épidémie et le programme de pulvérisation. L'Agence a profité de plusieurs activités d'information pour les propriétaires afin d'informer ceux-ci sur la présente épidémie. Des articles dans les journaux locaux ont également été publiés et notre page internet sur le sujet a été mise à jour.

Comité sur la mobilisation des bois

Mandat

Le comité sur la mobilisation des bois a pour mandat de définir les enjeux et les objectifs relatifs à la mobilisation des bois en forêt privée sur le territoire des Appalaches, prioriser les actions, identifier des projets, trouver des moyens pour la mise en œuvre de la récolte du bois (qui, quand, comment) et faire le suivi des réalisations. Aucune rencontre spécifique de ce comité n'a été organisée au cours de la dernière année. Cependant, les

actions ont été multipliées afin d'inciter les propriétaires à se doter d'un plan d'aménagement forestier et à récolter les forêts susceptibles d'être affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Des suivis réguliers ont été faits au conseil d'administration. De plus, une démarche concertée visant à bonifier l'enveloppe budgétaire accordée à notre région a été entreprise.

Ressources consenties par les partenaires

Le tableau ci-dessous présente la contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur participation aux

comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence.

Partenaires	Participation aux réunions du C.A.	Participation aux comités	Contribution monétaire	Total
Industries forestières	5 600 \$	1 750 \$	- \$	7 350 \$
Ministère	4 250 \$	1 275 \$	- \$	5 525 \$
Monde municipal	5 525 \$	1 700 \$	7 500 \$	14 725 \$
Représentants des propriétaires	10 150 \$	21 350 \$	- \$	31 500 \$
Total	25 525 \$	26 075 \$	7 500 \$	59 100 \$



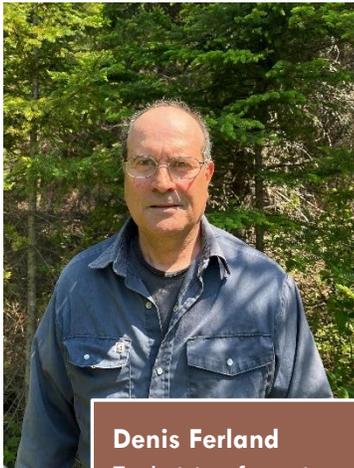
Personnel de l'Agence



Jean-Pierre Faucher
Ingénieur forestier
Directeur



Pascale Thivierge
Adjointe administrative



Denis Ferland
Technicien forestier



Gabrielle Préfontaine-Dastous
M.Sc., Biologiste
Coordonnatrice de
projets multiressources



Rosaly Jolin
Ingénieure forestière
Responsable technique

Conseillers forestiers accrédités en 2023-2024

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Tél. : 418 228-5110

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

335, route 281
Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0
Tél. : 418 257-2665

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1-600, route de l'Église
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0
Tél. : 418 856-5828

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue
Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0
Tél. : 418 594-8208

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

200-6021, boul. Wilfrid-Hamel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 2H3
Tél. : 367 777-0555

Groupement forestier Montmagny-L'Islet inc.

1-600, route de l'Église
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0
Tél. : 418 598-3056

Consultants forestiers M.S. inc.

40-1114, boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6W 0R8
Tél. : 418 903-4747

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) auquel s'ajoute la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. La valeur des traitements sylvicoles est établie par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et le MRNF détermine le niveau de participation financière. Les taux se composent d'une aide financière pour l'encadrement professionnel (volet technique) et pour la plupart des traitements, une aide à l'exécution des travaux. L'aide technique et celle à

l'exécution peuvent être financées séparément ou globalement. L'aide financière couvre 95 % de la valeur des travaux de dégagement, 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux. La différence constitue la participation du producteur forestier.

L'enveloppe provinciale reliée à ce programme est de 28,9 M\$. Au cours de la dernière année, deux bonifications, respectivement de 5 M\$ et de 3,2 M\$, ont été accordées au PAMVFP. Le montant de la contribution du MRNF dont l'Agence a bénéficié en 2023-2024 fut de 2 839 220 \$, soit environ 7,5 % de l'enveloppe provinciale.

Subvention 2021

En mars 2021, le Ministère a versé aux agences une aide supplémentaire à la mise en valeur des forêts privées totalisant 43 M\$ afin d'augmenter la production et la mobilisation des bois en forêt privée, assurer la protection des investissements déjà consentis par l'entretien des plantations réalisées et accroître la contribution des forêts

privées à la lutte contre les changements climatiques. Notre Agence a obtenu une somme de 2,6 M\$. Initialement, cette somme devait être investie sur une période de quatre ans. Cependant le MRNF nous a autorisé en juin 2023 de devancer son investissement sur trois ans.



Statistiques des programmes d'aide

Les statistiques relatives aux investissements sylvicoles de l'année 2023-2024 présentées dans cette section concernent le PAMVFP, la Subvention 2021, le FE FEC, le 2 milliards d'arbres

(2 GA) et le Plan pour une économie verte (PEV 2030). Le détail des réalisations par activité se trouve à l'annexe 1.

Contribution financière des partenaires

	2023-2024	2022-2023	% variation
PAMVFP	2 839 220 \$	2 490 663 \$	13,1 %
PAMVFP - Mise en œuvre mobilisation des bois	4 219 \$	- \$	100 %
PAMVFP - Calcul de possibilités forestières	6 718 \$	19 958 \$	-66,3 %
PEV 2030	155 118 \$	- \$	100 %
Subvention 2021	1 141 393 \$	850 927 \$	34,1 %
FE FEC – Boisement de friches	76 898 \$	121 609 \$	-36,8 %
PADF – SylvAdapt herbivorie	89 841 \$	- \$	100 %
2 milliards d'arbres	38 669 \$	42 105 \$	-8,2 %
Industries forestières	625 925 \$	584 394 \$	7,1 %
Total	4 978 002 \$	4 109 656 \$	20,5 %

Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis				
	PAMVFP	Subvention	FE FEC	2 GA	PEV 2030
Bellechasse	105	30	7	0	0
Etchemins	158	88	9	3	0
L'Islet	55	36	2	4	14
Montmagny	98	32	0	1	0
Ville de Lévis	1	4	0	0	0
Total	410	189	18	8	14

Aide financière versée par programme pour chacune des MRC ou Ville

MRC ou Ville	Aide financière versée 2023-2024				
	PAMVFP	Subvention	FE FEC	2 GA	PEV 2030
Bellechasse	693 015 \$	139 077 \$	16 350 \$	0 \$	0 \$
Etchemins	1 314 500 \$	503 155 \$	46 617 \$	4 646 \$	0 \$
L'Islet	397 468 \$	213 056 \$	10 298 \$	34 140 \$	147 736 \$
Montmagny	771 405 \$	260 981 \$	0 \$	1 614 \$	0 \$
Ville de Lévis	30 770 \$	29 351 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	3 207 159 \$	1 145 619 \$	73 265 \$	40 399 \$	147 736 \$

Clientèle desservie par MRC ou Ville – tous programmes confondus

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée	Proportion
Bellechasse	135	848 442 \$	18,4 %
Etchemins	225	1 868 917 \$	40,5 %
L'Islet	90	802 697 \$	17,4 %
Montmagny	115	1 034 001 \$	22,4 %
Ville de Lévis	5	60 121 \$	1,3 %
Total 2023-2024	559	4 614 178 \$	100 %
Total 2022-2023	533	3 620 949 \$	100 %

Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Programmes	Types de producteurs	Propriétaires desservis	Nombre de traitements ¹	Aide financière versée
PAMVFP	Petits propriétaires	406	848	3 045 521 \$
	Grands propriétaires	4	17	161 638 \$
	Sous-total	410	865	3 207 159 \$
Subvention	Petits propriétaires	188	405	1 138 236 \$
	Grands propriétaires	1	2	7 383 \$
	Sous-total	189	407	1 145 619 \$
FEFEC	Petits propriétaires	18	26	73 265 \$
	Grands propriétaires	0	0	0 \$
	Sous-total	18	26	73 265 \$
2 GA	Petits propriétaires	8	8	40 399 \$
	Grands propriétaires	0	0	0 \$
	Sous-total	8	8	40 399 \$
PEV 2030	Petits propriétaires	14	36	147 736 \$
	Grands propriétaires	0	0	0 \$
	Sous-total	14	36	147 736 \$
Total	Petits propriétaires	555	1 323	4 445 157 \$
	Grands propriétaires	4	19	169 021 \$
	Total 2023-2024	559	1 342	4 614 178 \$
	Total 2022-2023	533	1 850	3 620 949 \$

Travaux réalisés

Traitements	2023-2024				
	PAMVFP	Subvention	FEFEC	2 GA	PEV 2030
Préparation de terrain	439,3 ha	0 ha	10,2 ha	0 ha	70,6 ha
Reboisement	903 104 plants	0 plants	45 035 plants	0 plants	109 982 plants
Regarni	10 800 plants	0 plants	0 plants	0 plants	0 plants
Entretien de plantation	630,1 ha	19,7 ha	14,0 ha	18,5 ha	3,7 ha
Traitements non commerciaux	7,3 ha	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha
Traitements commerciaux	434,5 ha	599,7 ha	0 ha	0 ha	0 ha
Aide tech. mobilisation bois	458,1 ha	643,4 ha	0 ha	0 ha	0 ha
Total¹	1 969,3 ha	1 262,7 ha	24,2 ha	18,5 ha	74,3 ha

Travaux réalisés - tous programmes confondus

Traitements	2023-2024	2022-2023	Évolution
Préparation de terrain	520,1 ha	433,5 ha	20,0 %
Reboisement	1 058 121 plants	1 008 992 plants	4,9 %
Regarni	10 800 plants	9 488 plants	13,8 %
Entretien de plantation	686,0 ha	533,2 ha	28,6 %
Traitements non commerciaux	7,3 ha	0,7 ha	100 %
Traitements commerciaux	1 034,2 ha	728,7 ha	41,9 %
Aide tech. mobilisation des bois	1 101,5 ha	1 124,2 ha	-2,0 %
Total¹	3 348,9 ha	2 820,4 ha	18,7 %
Superficie reboisée	576,2 ha	554,4 ha	3,9 %
Total incluant le reboisement	3 925,1 ha	3 374,8 ha	16,3 %

¹ Total excluant la superficie reboisée et le martelage.

Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitements	PAMVFP		Subvention		FEFEC		2 GA		PEV 2030	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Préparation de terrain	430 506 \$	13 %	0 \$	0 %	14 002 \$	19 %	0 \$	0 %	72 880 \$	49 %
Reboisement	561 914 \$	18 %	0 \$	0 %	29 158 \$	40 %	0 \$	0 %	66 902 \$	45 %
Regarni	7 833 \$	0,2 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Entretien de plantation	1 365 485 \$	43 %	42 900 \$	4 %	30 104 \$	41 %	40 399 \$	100 %	7 954 \$	5 %
Traitements non commerciaux	14 933 \$	0,5 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Traitements commerciaux	687 756 \$	21 %	908 044 \$	79 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Aide tech. mobilisation bois	138 731 \$	4 %	194 675 \$	17 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Total	3 207 159 \$	100 %	1 145 619 \$	100 %	73 265 \$	100 %	40 399 \$	100 %	147 736 \$	100 %

Aide financière versée par catégorie de traitement - tous programmes confondus

Traitements	2023-2024		2022-2023		Évolution
	\$	%	\$	%	
Préparation de terrain	517 389 \$	11,2 %	427 135 \$	11,8 %	21,1 %
Reboisement	657 974 \$	14,3 %	618 719 \$	17,1 %	6,3 %
Regarni	7 833 \$	0,2 %	6 238 \$	0,2 %	25,6 %
Entretien de plantation	1 486 842 \$	32,2 %	1 155 339 \$	31,9 %	28,7 %
Traitements non commerciaux	14 933 \$	0,3 %	1 068 \$	0,0 %	100 %
Traitements commerciaux	1 595 800 \$	34,6 %	1 070 145 \$	29,6 %	49,1 %
Aide tech. mobilisation des bois	333 406 \$	7,2 %	342 306 \$	9,5 %	-2,6 %
Total	4 614 178 \$	100 %	3 620 949 \$	100 %	38,5 %

Volumes de bois récoltés

Programme	Superficie en travaux commerciaux	Nombre de traitements ¹	Aide financière versée	Volume récolté m ³ solides
PAMVFP	892,6 ha	283	826 487 \$	90 755 m ³
Subvention	1 243,1 ha	356	1 102 719 \$	120 293 m ³
Total 2023-2024¹	2 135,7 ha	639	1 929 206 \$	211 048 m³
Total 2022-2023¹	1 852,9 ha	575	1 412 451 \$	203 830 m³
Évolution	15,3 %	11,1 %	39,6 %	3,5 %

¹ Superficie et nombre de traitements excluant le martelage.

Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montants investis					Total	Nombre proprio. desservis	Aide finan. moyenne / producteur
	PAMVFP	Subvention	FEFEC	2 GA	PEV 2030			
Association prop. de boisés de la Beauce	399 223 \$	97 973 \$	30 826 \$	763 \$	0 \$	528 786 \$	81	6 528 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	260 291 \$	77 932 \$	0 \$	26 553 \$	25 705 \$	390 281 \$	54	7 227 \$
Conseillers forestiers région de Québec	273 988 \$	81 176 \$	6 129 \$	0 \$	0 \$	361 293 \$	57	6 338 \$
Consultants forestiers M.S.	83 875 \$	34 245 \$	2 592 \$	2 181 \$	0 \$	122 893 \$	21	5 852 \$
Groupe forestier de Bellechasse-Lévis	649 971 \$	241 182 \$	11 774 \$	1 701 \$	0 \$	904 629 \$	107	8 454 \$
Groupe forestier du Sud de Dorchester	750 724 \$	267 393 \$	13 678 \$	0 \$	0 \$	1 031 795 \$	125	8 254 \$
Groupe forestier Montmagny-L'Islet	789 086 \$	345 718 \$	8 266 \$	9 400 \$	122 031 \$	1 274 501 \$	125	10 196 \$
Total 2023-2024	3 207 159 \$	1 145 619 \$	73 265 \$	40 399 \$	147 736 \$	4 614 178 \$	559	8 254 \$
Total 2022-2023	2 595 990 \$	907 556 \$	117 403 \$	117 403 \$	117 403 \$	3 620 949 \$	533	6 794 \$

Participation des producteurs forestiers

Les calculs de la valeur des traitements relèvent du BMMB et le MRNF établit le niveau de financement. L'aide financière versée couvre de 80 % à 95 % de la valeur des travaux. Basée sur cette participation financière, la valeur de la contribution des producteurs forestiers pour l'année 2023-2024 est de 592 143 \$.

À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers reliée à la confection de leur plan d'aménagement forestier qui est entièrement à leur charge depuis le 1^{er} avril 2012, mais admissible au crédit du *Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus*.

Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection de 466 plans d'aménagement forestier en 2023-2024 est d'environ 349 500 \$. Ainsi, la participation totale des producteurs forestiers est évaluée à 941 643 \$.

Plan d'action

En lien avec les objectifs du PAMVFP axés vers la récolte et le développement du potentiel de la forêt privée, le MRNF demande aux agences de

produire un plan d'action annuel qui est annexé à l'entente de délégation de gestion. Voici le bilan du plan d'action 2023-2024.

Actions PAMVFP	Cibles	Résultats	% atteint
Réaliser des travaux non commerciaux	2 313 246 \$	2 380 672 \$	103 %
	1 490 ha	1 592 ha	107 %
Réaliser des travaux commerciaux	317 395 \$	687 756 \$	217 %
	224 ha	434 ha	194 %
Réaliser des travaux d'aide technique à la mobilisation des bois	103 359 \$	138 731 \$	134 %
	341 ha	458 ha	134 %
Sommes investies dans la mise en œuvre du PPMV	126 828 \$	110 505 \$	87 %
Actions Subvention 2021			
Réaliser des travaux non commerciaux	77 993 \$	42 900 \$	55 %
	36 ha	20 ha	55 %
Réaliser des travaux commerciaux	1 063 072 \$	1 102 719 \$	104 %
	1 057 ha	1 243 ha	118 %



Contribution de l'industrie

La contribution des industries forestières en 2023-2024 fut de 625 925 \$. Ces industries versent une contribution de 1 \$/m³ solide de bois acheté sur le territoire de l'Agence. La liste des industries qui ont contribué à l'Agence en ordre décroissant de contribution est présentée ci-dessous.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Just

Matériaux Blanchet inc.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile

Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.

Produits forestiers D.G. Itée

Clermond Hamel Itée

Les Bois Carthage inc.

Carrier & Bégin inc.

Bois Cargault inc.

Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Domtar inc. (Windsor)

Groupe NBG inc.

René Bernard inc.

Maibec inc. Division Saint-Pamphile

Produits forestiers Arbec inc.

Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Entreprise forestière Lambert inc.

Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph

Scierie Lapointe et Roy Itée

Compagnie de Placage Mégantic inc.

Les Industries Picard et Poulin inc.

Scierie Arbotek inc.

Bois Lib inc.

Champeau Mégantic inc.

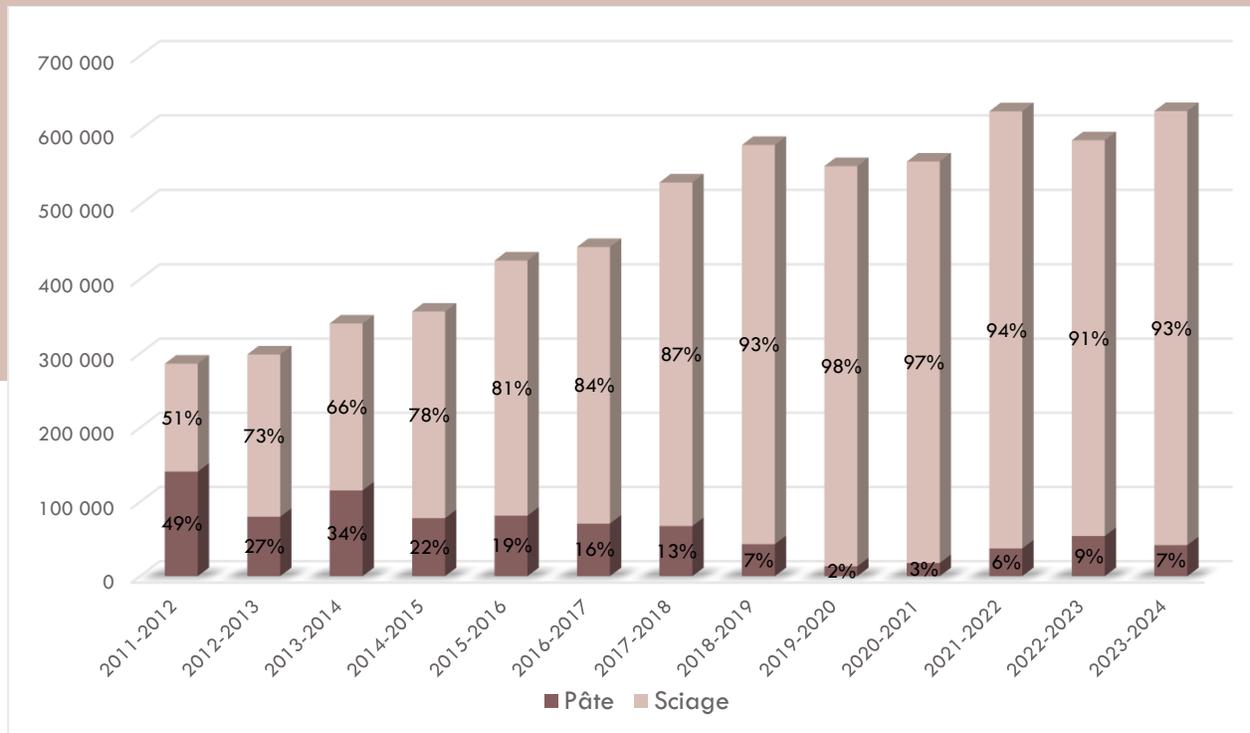
Stella-Jones inc.

Multibois FL inc.

Les Bois Poulin inc.

Blanchette et Blanchette inc.

Évolution du volume de bois déclaré par les industries (m³ solides)



Vérification opérationnelle et critères de performance

L'Agence réalise une vérification opérationnelle des travaux qu'elle finance afin de s'assurer que ceux-ci satisfont les exigences définies par le MRNF et l'Agence. Toujours dans une optique d'amélioration continue, cette opération permet également d'évaluer la qualité des travaux exécutés et la satisfaction des propriétaires sur les services rendus par leurs conseillers forestiers. Afin de répondre à une décision découlant du Rendez-vous de la forêt privée 2011, des critères de performance provinciaux ont été établis par le MRNF. Ceux-ci ont été intégrés à la vérification opérationnelle et servent à l'évaluation des conseillers forestiers selon des cibles régionales définies par l'Agence.

La cible d'échantillonnage de la vérification opérationnelle est fixée à 7 % des dossiers prescrits ou facturés par conseiller forestier, par groupe d'activités et par programme dont 5 % des

dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

La vérification opérationnelle porte à la fois sur les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution.

La valeur des travaux vérifiés dans le cadre du PAMVFP et la Subvention en 2023 totalisent 770 831 \$, soit 16,8 % des sommes investies pendant la période de vérification. La valeur des mesures coercitives appliquées à la suite de la vérification est de 33 751 \$.

Voici la conformité générale des documents et travaux vérifiés en 2023 dans le cadre de la vérification opérationnelle ainsi que les résultats en considérant la pondération définie pour le portrait des conseillers forestiers incluant les critères de performance.

	Nombre vérifiés	Nombre conformes	% conforme	
			2023	2022
Prescriptions sylvicoles	96	78	81,3 %	89,9 %
Rapports d'exécution	99	82	82,8 %	85,2 %
Qualité des travaux	99	87	87,9 %	96,3 %
Quantités facturées	99	94	94,9 %	93,8 %
PAMVFP	243	207	85,2 %	93,5 %
Subvention	125	110	88,0 %	95,3 %
FEFEC	15	14	93,3 %	62,5 %
2 G d'arbres	3	3	100 %	-
PEV 2030	7	7	100 %	-
Total	393	341	86,8 %	93,5 %



Conformité des prescriptions sylvicoles

Groupe d'activités	2023			% de conformité (Cible : 100 %)	
	Nombre de traitements	Nombre vérifiés	% vérifié	2023	2022
Préparation de terrain	151	8	5,3 %	100 %	89,5 %
Reboisement et regarni	277	18	6,5 %	98,6 %	99,7 %
Entretien de plantation	263	16	6,1 %	88,8 %	86,2 %
Traitements non commerciaux	6	1	16,7 %	100 %	NA
Traitements commerciaux	633	53	8,4 %	82,5 %	94,1 %
PAMVFP	844	59	7,0 %	88,7 %	89,9%
Subvention	416	33	7,9 %	85,3 %	97,1%
FEFEC	26	3	11,5 %	97,7 %	100 %
2 G d'arbres	36	1	2,8 %	100 %	
PEV 2030	8	0	0,0 %	100 %	
Total 2023	1 330	96	7,2 %	88,0%	
Total 2022	1 014	79	7,8 %		93,0 %

Conformité des rapports d'exécution

Groupe d'activités	2023			% de conformité (Cible : 100 %)	
	Nombre de traitements	Nombre vérifiés	% vérifié	2023	2022
Préparation de terrain	148	9	6,1 %	87,2 %	88,4 %
Reboisement et regarni	277	18	6,5 %	95,6 %	96,2 %
Entretien de plantation	270	19	7,0 %	97,4 %	98,8 %
Traitements non commerciaux	6	1	16,7 %	60,0 %	NA
Traitements commerciaux	633	52	8,2 %	92,8 %	96,3 %
PAMVFP	848	59	7,0 %	89,8 %	93,5 %
Subvention	416	33	7,9 %	90,8 %	90,0 %
FEFEC	26	4	15,4 %	100 %	72,0 %
2 G d'arbres	8	1	12,5 %	96,2 %	
PEV 2030	36	2	5,6 %	97,3 %	
Total 2023	1 334	99	7,4 %	90,5 %	
Total 2022	1 030	81	7,9 %		91,5 %

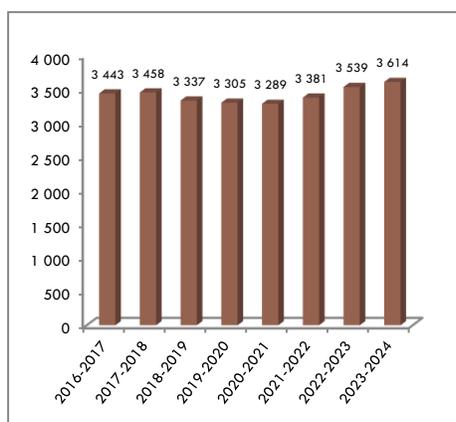
Autres critères de performance	Cibles	% de conformité	
		2023	2022
Conformité des suivis de plantation	100 %	99,3 %	99,3 %
Respect de la programmation de l'Agence	90 %	100 %	98,5 %
Qualité des documents	100 %	95,5 %	95,7 %
Satisfaction de la clientèle desservie	85 %	90,3 %	90,3 %
Performance globale des conseillers forestiers	85 %	90,9 %	92,8 %

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés

Depuis le 1^{er} avril 2012, le PAMVFP ne finance plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Cependant, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences. À cet effet, l'Agence a actualisé son règlement sur le PAF le 19 juin 2019 afin d'y intégrer les nouvelles exigences du MRNF pour l'enregistrement des producteurs forestiers.

Au 31 mars 2024, on comptait 3 614 producteurs forestiers reconnus sur une possibilité d'environ 12 650, soit 29 % des propriétaires qui possèdent un plan d'aménagement forestier valide. On note une hausse de 75 producteurs enregistrés comparativement à l'année précédente. La superficie forestière enregistrée est de 47 % de la superficie forestière productive. Il s'agit d'une augmentation d'environ 6 430 ha de superficies forestières enregistrées comparativement au 31 mars 2023.

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés



MRC	Nombre producteurs forestiers potentiels	Nombre producteurs forestiers enregistrés ¹	% producteurs enregistrés	% superficie forestière enregistrée
Bellechasse	3 351	940	28 %	46 %
Etchemins	3 067	1 500	49 %	65 %
L'Islet	2 846	655	23 %	41 %
Montmagny	2 469	519	21 %	38 %
Lévis	943	113	12 %	24 %
Total	12 646	3 614	29 %	47 %

¹ Considère qu'un propriétaire peut posséder un lot sur le territoire de plus d'une MRC.

Nouveaux producteurs forestiers enregistrés (recrutement) et variation annuelle du nombre de producteurs forestiers

Année	Nombre recrutés	Variation annuelle
2018-2019	182	-121
2019-2020	194	-32
2020-2021	199	-16

Année	Nombre recrutés	Variation annuelle
2021-2022	267	+92
2022-2023	251	+158
2023-2024	224	+75

Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 23 900 \$ en transfert de connaissances en 2023-2024 ce qui comprend les formations aux propriétaires et les visites-conseils. Comme par le passé, nos trois partenaires, soit l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud (SPBCS) et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) étaient mandatés afin d'offrir les formations aux propriétaires. L'APBB a été en mesure d'offrir des activités pour un investissement de 8 260 \$.

Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient déboursier une somme minimale de 25 \$ pour participer à la formation ce qui représente une contribution de 1 000 \$.

L'Agence a également organisé deux visites forestières, deux formations et participé à deux soirées d'information au cours de la dernière année. Au total, 312 participants ont assisté à ces activités.



Activités de transfert de connaissances financées en 2023-2024

Activités de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage directionnel en forêt	1	7
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	2	15
Arpentage	1	9
Fiscalité forestière	1	9
Total 2023-2024	5	40
Total 2022-2023	7	44

L'Agence a aussi supporté financièrement la réalisation de visites-conseils afin que les conseillers forestiers puissent rencontrer individuellement des propriétaires forestiers afin de leur donner des renseignements sur l'aménagement de leurs boisés.

Les visites-conseils sont offertes autant aux producteurs forestiers reconnus qu'aux propriétaires de boisés qui n'ont pas de plan d'aménagement forestier.

Visites-conseils financées en 2023-2024

Groupe d'activités	Aide financière versée	Nombre d'unités
Visites-conseils	15 640 \$	40 visites

Activités réalisées pour l'administration

Application de la politique de sécurisation des investissements

La politique de sécurisation des investissements adoptée par l'Agence vise à assurer la protection des travaux réalisés grâce à l'aide financière des programmes. Au cours de l'année 2023-2024, 17 dossiers de destruction de travaux ont été soumis ou détectés par l'Agence. Règle générale, ces dossiers concernent l'aménagement d'un chemin, la construction d'une résidence ou la coupe de récupération à la suite d'une perturbation naturelle.

L'Agence a aussi répondu à 280 demandes de propriétaires, notaires, MRC ou conseillers forestiers au sujet des engagements en vigueur relatifs à la protection des travaux financés. De nombreux efforts de sensibilisation ont été faits auprès des notaires et des propriétaires vendeurs pour les inciter à réaliser le transfert de responsabilité vers l'acquéreur.

Table des agences - MRNF

Issue du Rendez-vous de la forêt privée 2011, la Table des agences – MRNF, formée de représentants de chacune des agences et du Service de la forêt privée, traite des aspects techniques et administratifs de la livraison des programmes d'aide. La Table s'est réunie à 4 reprises au cours de la dernière année. Les principaux sujets traités touchaient entre autres les crédits de carbone forestier, le modèle d'affaires des groupements forestiers, le plan de mise en œuvre du rapport sur l'amélioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers, la loi 25 sur la protection des renseignements personnels, la mise à jour des PPMV, le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone, le Plan pour une économie verte, l'épidémie de tordeuse de bourgeons de l'épinette.

Comité SIGGA

Le comité SIGGA s'est réuni à deux reprises au cours de l'année. Le directeur siège au comité. Les rencontres ont porté sur l'avancement de la reprogrammation du logiciel.

Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement

Le directeur assiste au comité provincial sur la grille des taux d'investissement en forêt privée. Ce comité est chapeauté par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et fournit des recommandations sur les améliorations à apporter à l'établissement de la valeur des travaux. Il s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2023-2024. Les actions menées par le BMMB ont surtout porté sur l'intégration des résultats de l'enquête de coûts en forêt privée à la grille de taux.

Comité innovation

Le directeur représente les agences au Comité innovation formé en 2023 qui vise à accroître l'efficacité dans le fonctionnement en forêt privée par le biais des technologies. Trois rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2023-2024.

Rencontre des conseillers forestiers

L'Agence organise en début de saison une rencontre avec tous ses conseillers forestiers accrédités. Celle-ci permet de présenter l'encadrement technique et administratif des programmes, expliquer la priorisation des travaux à respecter et présenter les projets en cours.

Site amvap.ca

Au cours de l'année 2023-2024, on note 2 745 visiteurs et 19 088 pages consultées. Des pages sur les projets multifonctionnelles ont été ajoutées ainsi qu'une mise à jour de l'évolution de l'épidémie de TBE. Cet outil de communication demeure un incontournable pour les propriétaires.

Autres activités

Voici les autres activités et réalisations de l'Agence pour l'année 2023-2024 :

- Mise à jour et bonification du site Internet de l'AMVAP;
- Distribution d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre;
- Dépôts de demandes d'aide financière pour la poursuite des projets multiressources, en lien avec la conservation, le nerprun et la préparation de plans d'aménagement forestier bonifiés;
- Numérisation des coupes non financées sur le territoire de l'Agence;
- Participation au banc d'essai du calcul de possibilité forestière mené par la PPFQ;
- Organisation de deux activités d'information sur la réglementation forestière de la MRC de L'Islet;
- Participation à deux soirées d'information sur comment aménager et développer le potentiel de mon boisé organisées dans le cadre du PDZA de la MRC de Bellechasse;
- Rencontre d'information sur l'évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette et le programme de pulvérisation pour les conseillers forestiers;
- Production de couches pour les conseillers forestiers sur l'évolution de l'épidémie de TBE, les peuplements à protéger et le programme de pulvérisation;
- Collaborations avec des organismes de bassin versant pour la réalisation de projets touchant les milieux humides, les espèces exotiques envahissantes et la mise à jour de leur PDE;
- Participation au Rendez-vous de la biodiversité – Plan nature 2030;
- Entrevues à Passion FM sur la possibilité forestière et la consultation sur l'avenir de la forêt;
- Participation à l'atelier sur l'avenir de la forêt mené par le MRNF;
- Participation à la consultation sur la révision de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- Rencontres sur la protection de la qualité de l'eau dans la MRC des Etchemins;
- Diffusion des couches de cadastre rénové aux conseillers forestiers;
- Participation à des rencontres sur les PRMHH;
- Poursuite de la compilation dans une base de données des résultats de suivis de plantations;
- Assistanes à des ingénieurs forestiers qui ne sont pas des conseillers forestiers accrédités dans la planification de travaux destinés au programme de remboursement des taxes foncières;
- Participation à un comité provincial sur la commercialisation de l'ail des bois;
- Collaboration avec le MRNF sur le respect des obligations du modèle d'affaires des groupements forestiers;
- Soutien à des propriétaires et conseillers forestiers sur l'application des règlements sur les milieux humides et hydriques (REAFIE et RAMHHS);
- Soutien à des étudiants et des chercheurs sur des projets de recherche en forêt privée;
- Collaboration à l'établissement d'un test de descendances de la DRF sur l'épinette de Norvège;
- Analyses de demandes de reboisement refusées au MAPAQ;
- Collaboration au projet de biochar de l'APBB;
- Participation au projet Sylvi-CCC du CRECQ;
- Réalisation de démarches auprès des députés provinciaux sur le partage de l'aide financière en forêt privée;
- Participation aux rencontres sur l'informatisation de la vérification opérationnelle;
- Préparation d'un projet de sondage sur la satisfaction des propriétaires forestiers desservis dans le PAMVFP;
- Activités d'information sur le règlement forestier de la MRC de l'Islet;
- Rencontre avec la Ville de Lévis sur la catégorie d'immeubles forestiers;
- Traitement des plaintes de propriétaires forestiers.

Services professionnels

Réglementation forestière

L'Agence offre les services de ses professionnels afin d'assurer le suivi de l'application du Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées de la MRC des Etchemins depuis le mois de juillet 2022 et celui de la MRC de L'Islet progressivement depuis le mois de juillet 2023. À noter que l'Agence agit seulement à titre de mandataire pour les MRC et que celles-ci demeurent les autorités responsables de l'application de leurs règlements.

Au cours de l'année 2023-2024, l'agence a traité les dossiers relatifs à l'application de ces règlements en plus de réaliser les inspections reliées aux dossiers d'infraction. Des avis à la MRC concernant le secteur forestier ont également été produits.

Nombre de dossiers traités	Etchemins	L'Islet
Certificats d'autorisation	159	31
Rapports d'exécution	124	15
Déclarations de chemin forestier	97	7
Demandes d'informations	313	101
Total	693	154

Ces mandats avec les MRC s'intègrent aux activités de vérification opérationnelle de l'Agence et profite aux trois organismes.

Partage du technicien forestier avec l'ARFPC

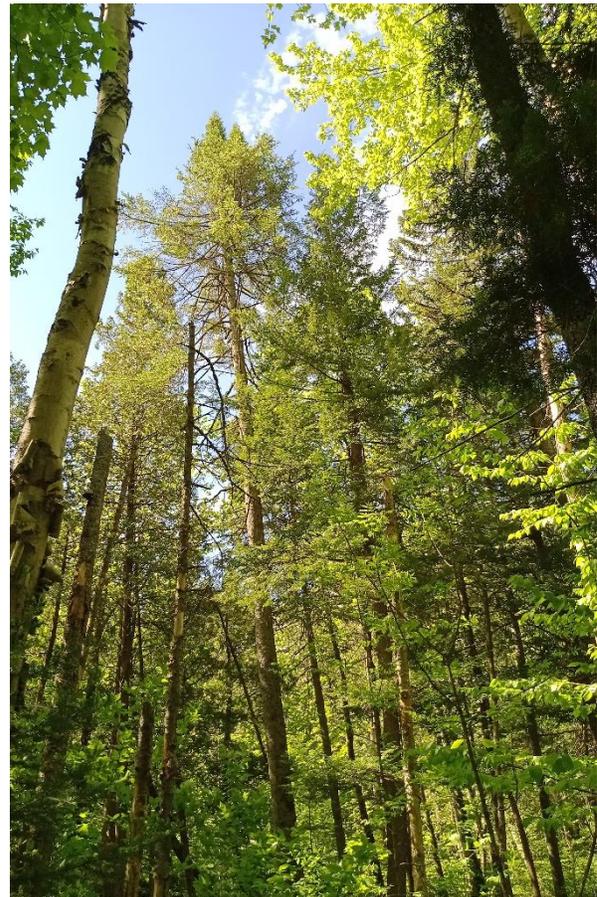
Tout au long de la saison de vérification opérationnelle 2023, l'Agence a partagé les services de son technicien forestier avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ARFPC) pour la réalisation de la vérification opérationnelle. Ce partenariat a permis de prolonger la période de travail de notre technicien forestier.

Calculs de débits

Depuis quelques années, l'Agence réalise des calculs de débits afin de dimensionner le ponceau nécessaire à une traverse de cours d'eau. Au total, la dimension de 11 ponceaux a été calculée par l'Agence au cours de l'année 2023-2024. Le service est offert aux conseillers forestiers, aux propriétaires, au monde municipal et aux autres partenaires. Cette action contribue à la mise en œuvre de notre PPMV.

Formation sur l'identification des milieux humides boisés

L'Agence a offert ses services pour livrer trois formations sur l'identification des milieux humides boisés et la réglementation associée aux conseillers forestiers accrédités sur le territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie. Au total, 39 ingénieurs et techniciens forestiers ont assistés aux formations.



Plan de protection et de mise en valeur

Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté en juin 2014. Rappelons que ce PPMV comprend 10 enjeux prioritaires pour lesquels une série d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de cibles ont été définis. Voici un

résumé de certaines actions du PPMV qui ont été réalisées en 2023-2024 ainsi que des données relatives à la possibilité forestière du territoire. L'Agence a reçu en décembre 2023 la commande du MRNF afin de réviser son PPMV.

Évolution du volume de bois sur pied et de la possibilité forestière sur le territoire de l'AMVAP (m³ solides)

Types d'essences	1980	1990	2003	2015
Feuillus	20 188 000	22 897 000	25 086 000	31 303 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 366 000	38 599 000
Total	34 060 000	37 266 000	42 452 000	69 902 000
% variation		+ 9 %	+ 14 %	+ 65 %
Possibilité forestière		923 759	1 120 493	1 779 578
% variation			+ 21 %	+ 59 %

Proportion de la possibilité forestière récoltée en incluant le bois de chauffage

Année	% de la possibilité forestière récoltée
2018	48 %
2019	50 %
2020	49 %
2021	50 %
2022	51 %
2023	46 %

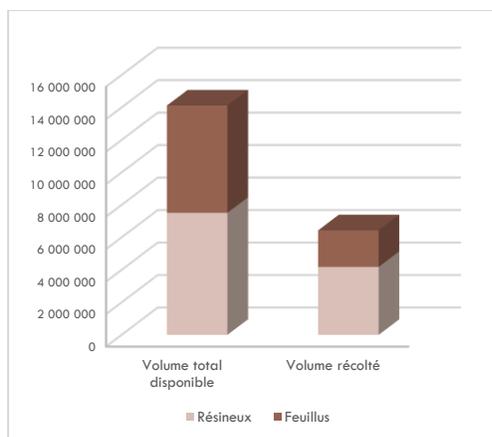
Volumes livrés sur le territoire de l'AMVAP selon les données de la FPFQ

Année	Volume récolté (m ³ solides)
2019	743 617
2020	709 700
2021	728 700
2022	732 500
2023	650 100

Proportion de la possibilité forestière récoltée en 2023-2024

Groupe d'essences	% récolté
Sapin, épinettes et pins	60 %
Autres résineux	31 %
Feuillus durs	50 %
Peupliers	15 %
Total	46 %

Comparaison de la récolte et du volume disponible pour la période 2015 à 2023



Récolte 2015 à 2023 selon la possibilité forestière 2015				
Groupe d'essences	Volume total disponible ¹ (m ³ solides)	Volume récolté (m ³ solides)	Volume disponible non récolté (m ³ solides)	% récolté
Sapin, épinettes et pins	7 647 579	4 481 613	3 165 967	59%
Autres résineux	809 299	239 648	569 651	30%
Feuillus durs	4 056 516	1 901 710	2 154 806	47%
Peupliers	3 371 397	632 539	2 738 858	19%
Total	15 884 792	7 255 509	8 629 282	46%

¹ Considère la mortalité naturelle de la forêt qui a été soustraite du volume disponible mais pas le volume marchand non récolté laissé sur les parterres de coupe.

Suivi du plan d'action du PPMV

Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource	Cibles ou état initial	Résultats 2023-2024	Résultats 2022-2023
Enjeu 1 - Production de matière ligneuse			
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la réalisation de travaux avec récolte de bois pour augmenter la production de matière ligneuse. 	PAMVFP : 1 118 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 2 136 ha PRTF : 1 689 ha Total : 3 824 ha	PAMVFP : 1 853 ha PRTF : 1 914 ha Total : 3 767 ha
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les superficies aménagées dans le cadre des programmes d'aide. 	PAMVFP : 3 769 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 3 925 ha PRTF : 2 130 ha Total : 6 055 ha	PAMVFP : 3 375 ha PRTF : 2 186 ha Total : 5 561 ha
<ul style="list-style-type: none"> Suivre le respect de la possibilité forestière. 	De 2008-2012 : 41 %	46 % de la possibilité for. récoltée	51 % de la possibilité for. récoltée
<ul style="list-style-type: none"> Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations. 	15 formations 150 participants	11 formations 352 participants	15 formations 276 participants
Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles			
Enjeu 2 - Investissements sylvicoles			
<ul style="list-style-type: none"> Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués. 	PAMVFP : 320 ha	PAMVFP : 773 ha PRTF : 35 ha Total : 808 ha	PAMVFP : 524 ha PRTF : 48 ha Total : 572 ha
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les conseillers forestiers. 	En 2012 : 94 %	91 %	96 %
Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers			
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'offre de travaux forêt-faune aux propriétaires. 	En 2012 : 124 ha	0 ha	24,2 ha
<ul style="list-style-type: none"> Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés. 	En 2012 : 3 PAFF	1 PAFF et 19 annexes fauniques	1 PAFF

Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers	Cibles ou état initial	Résultats 2023-2024	Résultats 2022-2023
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiressource. 		1 visite terrain sur la sylviculture d'adaptation	1 visite terrain sur la sylviculture d'adaptation
Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité			
Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles. 	Préparation de l'étude des taux	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MRNF	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MRNF
<ul style="list-style-type: none"> Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 	Révision annuelle du Cahier d'instructions techniques	Le Cahier de références techniques relève du MRNF	Le Cahier de références techniques relève du MRNF
Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles			
Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles / Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels / Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles / Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques / Enjeu 9 - Qualité de l'eau / Enjeu 10 - Protection des sols			
<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique. 	77 ha	160 ha	120 ha
<ul style="list-style-type: none"> Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements. 		Soutien aux conseillers forestiers	Soutien aux conseillers forestiers
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les données servant à identifier les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC), former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 		Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers	Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers. 		Conservation volontaire : 123 ha	Conservation volontaire : 0 ha

Projets multiresources

Approche participative d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches

Un financement de 24 000 \$ a été accordé en mai 2020 à l'Agence par la Fondation de la faune du Québec afin d'appliquer les recommandations d'aménagement sylvicole du Portrait et plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie des Appalaches (AMVAP, 2019) et pallier les enjeux de régénération et d'entremêlement des ravages de Saint-Malachie, du Mont-Orignal et de Sainte-Germaine-Station. Complété en décembre 2023, ce projet a permis de sensibiliser les propriétaires et les conseillers forestiers par la réalisation de 35 visites conseils et la rédaction de 17 annexes fauniques de plan d'aménagement forestier détaillant les travaux préconisés par peuplement forestier. Ce travail visait à faciliter la planification des futures interventions dans les ravages pour maintenir ou améliorer l'habitat du cerf. En outre, le projet a contribué à la réalisation des interventions sylvicoles favorisant l'habitat hivernal du cerf sur 114,4 ha.

Conservation volontaire des habitats naturels du martinet ramoneur et des chauves-souris dans les Appalaches

Un financement d'Environnement et Changement climatique Canada issu du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril totalisant 25 298 \$ a permis de sensibiliser des propriétaires possédant un boisé d'intérêt pour l'habitat des chauves-souris et du martinet ramoneur. Par la protection de vieilles forêts, ce projet visait à maintenir les habitats naturels pour ces espèces. Au terme du projet, nous avons rédigé 22 cahiers de propriétaires, recueilli 6 observations récurrentes de chauves-souris et rédigé deux annexes fauniques à des plans d'aménagement forestier existants.

Approche volontaire de conservation des milieux humides propices à la sauvagine

D'une durée de deux ans, ce projet de conservation volontaire a permis de sensibiliser dix propriétaires de lots boisés sur le territoire des Appalaches par le biais de la conservation volontaire de leurs milieux humides et un propriétaire dans une démarche de protection plus engageante. Pour contribuer à cet effort, la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) a octroyé un financement de 13 000 \$ dans le cadre du programme Faune-Forêt sur terre privée.

Le nerprun bourdaine dans les Appalaches

Le financement de 16 908 \$ du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec vise à informer et outiller les conseillers forestiers, les ouvriers sylvicoles, les organismes partenaires et les propriétaires de lots boisés de la présence du nerprun bourdaine sur le territoire des Appalaches. Deux formations pratiques ont été organisées à l'intention des conseillers forestiers et des propriétaires de lots boisés. Le partage d'information a permis la réception de signalements et la compilation des observations régionales. Le projet se poursuivra jusqu'en juin 2024 pour atteindre ses cibles en termes de concertation et de transfert de connaissances.

Le nerprun bourdaine, un envahisseur surnois

Une demande d'aide financière de 50 000\$ déposée au Programme de soutien aux initiatives des organismes en environnement a été acceptée par la Ville de Lévis pour réaliser des inventaires de détection du nerprun bourdaine et du nerprun cathartique sur leur territoire dans une perspective de protection de la biodiversité et de résilience

aux changements climatiques. Par ailleurs, ce projet permettra de sensibiliser les citoyens et les propriétaires affectés par la présence de colonies de nerpruns en plus de coordonner des actions de lutte dans les milieux à forte valeur écologique. Les activités prévues au projet seront réalisées au plus tard le 31 mars 2027.

Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux des Etchemins

Ce projet vise à développer une expertise pour l'accompagnement des propriétaires de lots boisés désireux de développer les produits forestiers non ligneux (PFNL) de leur propriété en vue de la mise en marché. Ce projet a permis la rédaction d'une revue de littérature des principaux PFNL à valeur commerciale dans la MRC des Etchemins. Nous continuons également un travail d'accompagnement avec deux entreprises existantes dans leurs démarches de croissance (NOS FORÊTS Épicées et la Ferme des Cent Acres/Sucrerie DL). Un financement de 13 510 \$ a été obtenu auprès de la MRC des Etchemins dans le cadre du Plan de Relance économique pour la réalisation de ce projet.

Mise à niveau d'exclos aménagés dans le cadre d'une étude sur la vulnérabilité de la régénération à l'herbivorie dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques

En 2020-2021, un dispositif de recherche décennal a été établi en forêt privée et publique dans les régions administratives de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec en partenariat avec l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP) et l'Agence forestière des Bois-Francs (AFBF). Cette initiative vise à expérimenter des traitements sylvicoles d'adaptation aux changements climatiques en forêt mélangée. Pour ce faire, des prescriptions

sylvicoles intégrant deux stratégies de sélection d'essences (espèces championnes et diversité) sont mises à l'essai selon trois intensités de prélèvement. Afin de poursuivre le suivi de la régénération dans ce dispositif, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a accordé un financement de 89 841 \$ à l'Agence provenant du PADF suprarégional pour faire la mise à niveau d'exclos aménagés dans le cadre d'une étude portant sur la vulnérabilité de la régénération à l'herbivorie dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques. Le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. (CERFO) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO) participent à la réalisation de ce travail. Deux visites forestières sous le thème des changements climatiques ont pu avoir lieu grâce au soutien financier de ce projet.

Mobilisation des propriétaires de lots boisés des Appalaches pour la protection des espèces en péril

D'une durée de cinq ans, ce projet propose de mobiliser les acteurs de la forêt privée, principalement les conseillers forestiers et les propriétaires de lots boisés dont la propriété abrite une espèce en péril. Le projet vise donc à mettre en œuvre une approche orientée vers l'écosystème forestier afin de valoriser les pratiques sylvicoles considérant la présence des espèces à statut sur une propriété. Cette démarche personnalisée et adaptée aux caractéristiques du milieu permettra de protéger ou de préserver l'habitat de plusieurs espèces en situation précaire chez des producteurs forestiers privés enregistrés. La conservation volontaire, les plans d'aménagements forestiers bonifiés et des travaux adaptés seront les outils employés pour mobiliser les propriétaires et les conseillers forestiers à la protection des habitats d'intérêt grâce à un financement de 157 716 \$ du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril d'Environnement et Changement climatique Canada.

Amélioration et restauration des traverses de cours d'eau des Etchemins

Ce projet vise à corriger des problèmes d'érosion, de sédimentation et d'apport en éléments nutritifs occasionnés par des traverses de cours d'eau inadéquates en forêt privée dans la MRC des Etchemins. Spécifiquement, il prévoit le remplacement d'une quinzaine de ponceaux posant une problématique d'érosion, de sédimentation ou d'obstruction au libre passage du poisson; des aménagements de contrôle de la sédimentation et de l'érosion dans 5 cours d'eau par des méthodes de stabilisation des berges ainsi que l'organisation de deux activités de transfert de connaissances permettant d'accroître la portée du projet dans la région. Un montant de 44 500 \$ est accordé à l'Agence du Programme ÉcoAction d'Environnement et Changement climatique Canada pour la réalisation de ces actions d'ici le 30 septembre 2026.

Connaitre les plantes menacées ou vulnérables de la forêt privée des Appalaches

Le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a octroyé à l'Agence une subvention de 49 967 \$ pour acquérir et actualiser les connaissances relatives aux occurrences d'espèces floristiques menacées ou vulnérables sur le territoire de l'Agence afin de favoriser l'atteinte des objectifs de protection de la biodiversité et des habitats portés par la LEMV par l'évaluation des menaces risquant d'altérer la qualité de l'habitat. Ce projet prendra fin le 31 mars 2023.

Acquisition de connaissances sur les plantes printanières à statut précaire

Le 14 mars 2024, Parcs Canada a signé un contrat de 6 500 \$ avec l'Agence pour actualiser les connaissances relatives aux occurrences de quatre espèces à statut précaire, soit le trille blanc, la dentaire à deux feuilles, la dentaire géante et la

sanguinaire du Canada sur le site historique de Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais situé dans l'archipel de L'Isle-aux-Grues. Les résultats des inventaires floristiques de mai 2024 seront présentés à Parcs Canada sous forme d'un rapport final au plus tard le 31 décembre 2024.

Plans d'aménagement forestiers bonifiés, un outil de sensibilisation aux espèces protégées

Une demande d'aide financière pour un projet visant à mobiliser les propriétaires de lots boisés et les conseillers forestiers à la protection des espèces menacées ou vulnérables par l'intégration des occurrences connues à la planification des interventions sylvicoles, notamment dans des plans d'aménagement forestier bonifiés ainsi que par la mise en œuvre de travaux conciliant l'aménagement et le maintien d'habitats de qualité pour ces espèces a été déposée au Programme Faune en Danger – volet grand projet de la Fondation de la faune du Québec. L'organisme accepte de contribuer au projet pour un montant de 100 000\$ afin de réaliser les activités prévues d'ici le 1^{er} décembre 2027.



ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2024

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2024

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6 - 7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15
Renseignements complémentaires	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas des autres agences de mise en valeur des forêts privées de la province du Québec, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tire des revenus de contributions de l'industrie dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de contributions reçues, à l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, à l'actif à court terme au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, et à l'actif net au 31 mars 2024, au 31 mars et au 1er avril 2023 et au 1er avril 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lemieux Nolet¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L

Lac-Échemin (Québec)
Le 3 juin 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A111747

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Produits		
Apports du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (annexe A)	4 352 076 \$	3 525 262 \$
Contributions de l'industrie	625 925	584 394
Contributions (annexe B)	50 316	35 931
Services professionnels	149 048	65 484
Mesures coercitives	20 052	4 321
Intérêts	53 380	35 593
Autres produits	17 937	16 514
	5 268 734	4 267 499
Charges		
Conseillers forestiers	4 614 178	3 642 514
Salaires et charges sociales	449 314	323 735
Présidence	3 663	1 250
Conception de logiciels et services informatiques	11 828	14 636
Projets		
Transfert de connaissances	23 900	23 712
Conservation volontaire	172	-
Services professionnels	97 880	27 216
Honoraires professionnels	5 904	4 612
Loyer	11 072	11 037
Entretien de locaux	1 413	1 262
Télécommunications	5 313	4 924
Publicité et communications	601	2 204
Papeterie et dépenses de bureau	10 620	8 354
Acquisition de données	599	-
Cotisations	2 188	1 516
Formations	333	3 031
Frais de déplacements et repas	23 660	16 681
Assurances	5 425	4 876
Frais de réunion	479	368
Amortissement		
Mobilier et équipement de bureau	666	998
Équipement informatique et logiciels	7 653	2 528
Améliorations locatives	2 639	1 319
Autres	1 821	1 162
	5 281 321	4 097 935
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 587) \$	169 564 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Affec- tation interne (note 9)	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début de l'exercice	8 435 \$	21 675 \$	274 729 \$	304 839 \$	135 275 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(10 958)	(1 629)	(12 587)	169 564
Investissement en immobilisations	-	55 305	(55 305)	-	-
Désaffectation interne	(8 435)	-	8 435	-	-
Solde à la fin de l'exercice	- \$	66 022 \$	226 230 \$	292 252 \$	304 839 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de la situation financière

31 mars 2024

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	648 561 \$	338 445 \$
Placements temporaires, 1,65 % et 1,66 % échéants en mai 2024	468 000	598 000
Débiteurs (note 3)	156 949	123 470
Subventions à recevoir	81 979	11 944
Frais payés d'avance	1 100	1 960
	1 356 589	1 073 819
Placements à long terme	-	468 000
Immobilisations corporelles (note 4)	66 022	21 675
	1 422 611 \$	1 563 494 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de la situation financière

31 mars 2024

	2024	2023
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	887 708 \$	56 500 \$
Avance de fonds à rembourser - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (note 6)	191 000	-
	1 078 708	56 500
Apports reportés - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (note 7)	29 157	1 199 283
Contribution reportée - Autres (note 8)	22 494	2 872
	1 130 359	1 258 655
Actif net		
Affectation interne (note 9)	-	8 435
Investi en immobilisations	66 022	21 675
Non affecté	226 230	274 729
	292 252	304 839
	1 422 611 \$	1 563 494 \$
Engagement (note 10)		

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 587) \$	169 564 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 958	4 845
Utilisation des apports et contributions reportés	(1 201 579)	(918 090)
	(1 203 208)	(743 681)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	(33 413)	(16 663)
Subventions à recevoir	(70 101)	50 980
Frais payés d'avance	860	(1 658)
Créditeurs	831 208	(77 797)
Avance de fonds à rembourser - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	191 000	-
	(283 654)	(788 819)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(55 305)	(22 271)
Variation de placements	598 000	910 000
	542 695	887 729
Activité de financement		
Apports et contributions encaissés	51 075	100 937
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	310 116	199 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	338 445	138 598
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	648 561 \$	338 445 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2024

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre a-18.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur coût de remplacement. Le test de dépréciation consiste en une comparaison du coût de remplacement des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède le coût de remplacement, une dépréciation est constatée aux résultats pour un montant égal à l'excédent. Une réduction de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports afférents aux immobilisations sont constatés à titre de revenus de subvention au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Contributions de l'industrie, mesures coercitives et autres produits

Les contributions de l'industrie, les mesures coercitives et les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant est connu à la date d'achèvement des états financiers.

Services professionnels

Les produits tirés des services professionnels sont comptabilisés lorsque les services sont rendus aux clients.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2024

3. Débiteurs

	2024	2023
Mesures coercitives	19 696 \$	4 482 \$
Contributions de l'industrie	92 670	76 006
Remboursement de propriétaires	7 628	7 628
Provision mauvaises créances	(7 628)	(7 628)
Contributions municipales	1 500	6 000
Transferts d'engagements	632	115
Projets	-	1 670
Services professionnels	33 249	18 421
Autres	-	1 260
	147 747	107 954
TPS et TVQ	2 436	2 149
Intérêts à recevoir	6 766	13 367
	156 949 \$	123 470 \$

4. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	35 438 \$	32 815 \$	2 623 \$	1 436 \$
Équipement informatique	105 839	81 487	24 352	8 364
Logiciels	21 678	21 678	-	-
Améliorations locatives	43 005	3 958	39 047	11 875
	205 960 \$	139 938 \$	66 022 \$	21 675 \$

5. Crédoiteurs

	2024	2023
Fournisseurs	833 858 \$	17 865 \$
Salaires et vacances	35 945	25 253
Sommes à remettre à l'État	17 905	13 382
	887 708 \$	56 500 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2024

6. Avance de fonds à rembourser - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Au cours de l'exercice, le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts a fait une avance de fonds de 191 000 \$ dans le cadre du projet Subvention 2021. Cette avance est remboursable en mai 2024 lorsque les placements temporaires seront échus.

7. Apports reportés - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le 30 mars 2021, l'organisme a encaissé une subvention de 2 600 000 \$ (Subvention 2021) octroyée par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, qui a pour but d'augmenter la production et la mobilisation des bois en forêt privée. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2022 et 2025. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 1 141 393 \$ (2023 - 850 927 \$). Au 31 mars 2024, le solde de l'apport reporté de ce projet s'élève à 2 850 \$ (2023 - 1 144 244 \$).

Au 31 mars 2022, l'organisme a encaissé une subvention de 15 324 \$ octroyée par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin de mettre en œuvre le volet hâtif du Programme deux milliards d'arbres sur son territoire. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2022 et 2026. Au 31 mars 2023, le ministère a accordé une subvention supplémentaire de 71 637 \$. L'organisme a utilisé 38 669 \$ (2023 - 42 105 \$). Au 31 mars 2024, le solde de l'apport reporté s'élève à 0 \$ (2023 - 38 669 \$).

Au 31 mars 2022, l'organisme a encaissé une subvention de 15 000 \$ octroyée par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts lié au développement, à la mise à jour et à la mise en œuvre d'une démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2022 et 2025. L'organisme a utilisé 4 219 \$ (2023 - 0 \$). Au 31 mars 2024, le solde de l'apport reporté s'élève à 10 780 \$ (2023 - 15 000 \$).

Au 31 mars 2023, l'organisme a encaissé une subvention de 21 500 \$ octroyée par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts liée au projet visant à calculer la possibilité de récolte forestière de son territoire et à développer un outil d'aide à la mobilisation des propriétaires à la récolte de bois. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2023 et 2025. Au cours de l'exercice, l'organisme a encaissé un montant supplémentaire de 5 375 \$ et a utilisé 6 718 \$ (2023 - 20 130 \$). Au 31 mars 2024, le solde de l'apport reporté s'élève à 27 \$ (2023 - 1 370 \$).

Au 31 mars 2024, l'organisme a encaissé une subvention de 15 500 \$ octroyée par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts dans le but de réaliser un sondage auprès des propriétaires forestiers visant à acquérir des connaissances sur leur satisfaction quant aux services d'aménagement délivrés par les conseillers forestiers. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant le 31 mars 2024 et 2025. Le solde de l'apport reporté s'élève à 15 500 \$.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2024

8. Contributions reportées - Autres

Au 31 mars 2023, l'organisme a encaissé une contribution de 7 800 \$ octroyée par la Fondation de la Faune du Québec dans le cadre du projet d'approche volontaire de conservation des milieux humides propices à la sauvagine. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 8 072 \$ (2023 - 4 928 \$). Au 31 mars 2024, le solde de la contribution reportée est de 0 \$ (2023 - 2 872 \$). L'organisme a une subvention à recevoir de 5 200 \$ liée à ce projet.

Au 31 mars 2024, l'organisme a encaissé une contribution de 25 000 \$ octroyée par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du projet "Connaître les plantes menacées ou vulnérables de la forêt privée des Appalaches". Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisée 2 506 \$. Au 31 mars 2024, le solde de la contribution reportée est de 22 494 \$.

9. Affectation interne

Le 4 mai 2022, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 30 000 \$ au programme de mise en oeuvre d'un plan d'orientation pour les ravages de cerfs, dont un montant de 21 565 \$ a été utilisé au 31 mars 2023. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a résolu de désaffecter le solde de 8 435 \$ pour le retourner à l'actif net non affecté. Au 31 mars 2024, le solde de l'affectation interne est donc de 0 \$.

10. Engagement

L'organisme est lié par une convention de bail de locaux échéant le 30 novembre 2032 totalisant 119 224 \$, plus les taxes applicables réparti comme suit sur les huit prochaines années : 2025 - 12 987 \$; 2026 - 13 182 \$; 2027 - 13 380 \$; 2028 - 13 580 \$; 2029 - 13 784 \$; 2030 - 13 991 \$; 2031 ; 14 201 \$; 2032 - 14 414 \$ et 2033 - 9 705 \$.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2024

11. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Annexe A - Apports du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts		
Programme d'Aide à la Mise en Valeur des Forêts Privées	2 850 157 \$	2 510 621 \$
Subvention 2021	1 141 393	850 927
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone		
Augmentation de la superficie en boisement dans les friches en forêt privée	76 898	121 609
Programme deux milliards d'arbres volet hâtif	38 669	42 105
Programme d'aménagement durable des forêts	89 841	-
Plan pour une économie verte 2030	155 118	-
	4 352 076 \$	3 525 262 \$

Annexe B - Contributions

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs	2 506 \$	- \$
Fondation de la Faune du Québec	24 878	14 919
Environnement Canada	15 432	11 246
Monde municipal	7 500	7 500
Autres contributions	-	2 266
	50 316 \$	35 931 \$

AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

ANNÉE 2023-2024	PAMVFP	Subvention 2021	Avenant FE FEC	PEV-2030	2 G d'arbres	Projets	Total 2023-2024
Excédent (déficit) de l'exercice précédent	274 728 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	8 435 \$	283 163 \$
REVENUS							
Contribution du MRNF	2 860 577 \$	1 141 393 \$	76 898 \$	155 118 \$	38 669 \$	(8 435) \$	4 264 220 \$
Contribution de l'industrie	625 925 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	625 925 \$
Revenus d'intérêts	38 559 \$	14 821 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	53 380 \$
Contributions projets et autres revenus	48 649 \$	7 363 \$	- \$	- \$	1 730 \$	267 467 \$	325 210 \$
TOTAL DES REVENUS	3 573 710 \$	1 163 578 \$	76 898 \$	155 118 \$	40 399 \$	259 032 \$	5 268 735 \$
TOTAL INCLUANT L'EXCÉDENT	3 848 438 \$	1 163 578 \$	76 898 \$	155 118 \$	40 399 \$	267 467 \$	5 551 898 \$
DÉPENSES							
Frais de gestion et de concertation							
Salaires et avantages sociaux	115 672 \$	13 419 \$	2 908 \$	6 279 \$	- \$	- \$	138 278 \$
Frais de déplacement et de séjour	5 080 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 080 \$
Coûts de publicité et de publications	601 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	601 \$
Frais de formation	258 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	258 \$
Achat de matériel et de fournitures	7 469 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	7 469 \$
Frais de location de salles	479 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	479 \$
Honoraires professionnels	9 566 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 566 \$
Autres frais de gestion et de concertation							
SIGGA, services informatiques et logiciels	10 219 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 219 \$
Loyer et entretien ménager	9 988 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 988 \$
Assurances et cotisations professionnelles	6 295 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 295 \$
Télécommunication	4 112 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 112 \$
Immobilisations	55 304 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	55 304 \$
Sous-total - Frais de gestion et de concertation	225 044 \$	13 419 \$	2 908 \$	6 279 \$	- \$	- \$	247 650 \$
Réalisation de traitements sylvicoles							
Montants versés aux conseillers forestiers	3 207 159 \$	1 145 619 \$	73 265 \$	147 736 \$	40 399 \$	- \$	4 614 178 \$
Vérification opérationnelle							
Salaires et avantages sociaux	50 783 \$	4 070 \$	563 \$	990 \$	- \$	- \$	56 405 \$
Frais de déplacements et de séjours	3 598 \$	470 \$	163 \$	113 \$	- \$	- \$	4 344 \$
Autres dépenses	1 220 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 220 \$
Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles	3 262 760 \$	1 150 159 \$	73 990 \$	148 839 \$	40 399 \$	- \$	4 676 147 \$
Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3)							
Dépenses internes	103 787 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	103 787 \$
Dépenses externes	6 718 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 718 \$
Transfert de connaissances (objectif 4.4)							
Dépenses externes	23 900 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	23 900 \$
Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4	134 405 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	134 405 \$
Dépenses associées aux autres revenus							
Salaires et avantages sociaux	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	155 223 \$	155 223 \$
Frais de déplacement et de séjour	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	11 278 \$	11 278 \$
Services professionnels	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	92 772 \$	92 772 \$
Fournitures de bureau et autres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	8 194 \$	8 194 \$
Sous-total - Autres dépenses	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	267 467 \$	267 467 \$
Sous-total des dépenses	3 622 209 \$	1 163 578 \$	76 898 \$	155 118 \$	40 399 \$	267 467 \$	5 325 670 \$
Excédent produits sur charges immo.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(44 347 \$)
GRAND TOTAL DES DÉPENSES							5 281 323 \$
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	226 229 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	226 229 \$
Frais de gestion et de concertation PAMVFP	6,30 %			Frais de gestion et de concertation FE FEC			3,78 %
PPMV et transfert de connaissances	3,76 %			Frais de vérification opérationnelle FE FEC			0,94 %
Total PAMVFP	10,06 %			Total FE FEC			4,72 %

Ventilation des dépenses et investissements pour les projets et les services professionnels

	Projets										
	ÉcoAction ponceau	MELCCFP Connais. espèces florist.	Milieux humides 2022- 2023	Mise en œuvre plan orient. cerf	Nerprun	PADF – SylvAdapt herbivorie	PIH – espèces en péril	PFNL Etchemins	Services profes.	Total	%
SURPLUS DÉBUT D'EXERCICE	\$	\$	\$	8 435 \$	\$	\$	\$	\$	\$	8 435 \$	
REVENUS											
Contribution MRNF - PAMVFP	- \$	- \$	- \$	(8 435) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(8 435) \$	0 %
Contribution PADF	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	89 841 \$	- \$	- \$	- \$	89 841 \$	33,6 %
Contribution MELCCFP	- \$	2 506 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 506 \$	0,9 %
Contribution FFQ	\$	- \$	8 072 \$	5 320 \$	11 486 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	24 878 \$	9,3 %
Contribution Environ. Canada	7 182 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	8 250 \$	- \$	- \$	15 432 \$	5,8 %
Revenus de projets	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 589 \$	- \$	3 589 \$	1,3 %
Revenus services profes.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	131 221 \$	131 221 \$	49,1 %
Total des revenus	7 182 \$	2 506 \$	8 072 \$	(3 115) \$	11 486 \$	89 841 \$	8 250 \$	3 589 \$	131 221 \$	267 467 \$	100 %
CHARGES											
<i>Aide financière - Aménagement</i>											
Conseillers forestiers	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0 %
<i>Administration</i>											
Salaires et avantages sociaux	7 182 \$	2 506 \$	7 721 \$	5 312 \$	9 846 \$	- \$	8 240 \$	3 655 \$	110 761 \$	155 223 \$	58,0 %
Services professionnels	- \$	- \$	- \$	- \$	1 321 \$	89 841 \$	- \$	- \$	1 609 \$	92 772 \$	34,7 %
Frais de projet	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	599 \$	599 \$	0,2 %
Fournitures de bureau	- \$	- \$	- \$	- \$	198 \$	- \$	10 \$	(101) \$	7 489 \$	7 595 \$	2,8 %
Déplacement, repas et autres	- \$	- \$	351 \$	7 \$	121 \$	- \$	- \$	35 \$	10 763 \$	11 278 \$	4,2 %
Total frais d'administration	7 182 \$	2 506 \$	8 072 \$	5 320 \$	11 486 \$	89 841 \$	8 250 \$	3 589 \$	131 221 \$	267 467 \$	100 %
Total des charges	7 182 \$	2 506 \$	8 072 \$	5 320 \$	11 486 \$	89 841 \$	8 250 \$	3 589 \$	131 221 \$	267 467 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2024-2025

	PAMVFP	Subvention 2021	3 ^e PPMV	PEV 2030	Projets	Total	%
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	226 229 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	226 229 \$	
REVENUS							
Contribution MRNF PAMVFP	2 258 232 \$	- \$	20 769 \$	- \$	15 500 \$	2 294 501 \$	65,8 %
Contribution MRNF Subvention	- \$	2 849 \$	- \$	- \$	- \$	2 849 \$	0,1 %
Contribution MRNF PEV 2030	- \$	- \$	- \$	233 763 \$	- \$	223 763 \$	6,7 %
Contribution de l'industrie	600 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	600 000 \$	17,2 %
Contribution Fondation de la faune	- \$	- \$	- \$	- \$	64 693 \$	64 693 \$	1,9 %
Contribution Environnement Canada	- \$	- \$	- \$	- \$	54 448 \$	54 448 \$	1,6 %
Contribution MELCCFP	- \$	- \$	- \$	- \$	26 015 \$	26 015 \$	0,7 %
Contribution partenaires monde municipal	7 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	7 500 \$	0,2 %
Revenus d'intérêts	38 000 \$	761 \$	- \$	- \$	- \$	38 761 \$	1,1 %
Revenus transferts d'engagement	- \$	- \$	- \$	- \$	9 500 \$	9 500 \$	0,3 %
Revenus de projets	- \$	- \$	- \$	- \$	23 978 \$	23 978 \$	0,7 %
Revenus de services professionnels	- \$	- \$	- \$	- \$	128 130 \$	128 130 \$	3,7 %
Subvention étudiant	5 100 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 100 \$	0,1 %
Total des revenus	2 908 832 \$	3 610 \$	20 769 \$	233 763 \$	322 264 \$	3 489 238 \$	100 %
CHARGES							
Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires							
Travaux d'aménagement	2 565 000 \$	- \$	- \$	222 075 \$	46 526 \$	2 833 601 \$	80,7 %
Transfert de connaissances	35 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	35 000 \$	1,0 %
Total aide financière et formations	2 600 000 \$	- \$	- \$	222 075 \$	46 526 \$	2 868 601 \$	81,7 %
Administration							
Salaires et avantages sociaux	199 279 \$	3 066 \$	20 769 \$	11 238 \$	234 325 \$	468 677 \$	13,3 %
Services infor. et logiciel forêt privée	40 677 \$	- \$	- \$	- \$	2 122 \$	42 799 \$	1,2 %
Services professionnels PPMV et projets	- \$	- \$	- \$	- \$	16 701 \$	16 701 \$	0,5 %
Comptabilité	6 140 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 140 \$	0,2 %
Présidence	4 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 500 \$	0,1 %
Loyer et entretien ménager	12 009 \$	- \$	- \$	- \$	3 310 \$	15 319 \$	0,4 %
Réunions	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	0,0 %
Assurances et cotisations	5 231 \$	- \$	- \$	- \$	2 604 \$	7 835 \$	0,2 %
Fournitures, photocopies et poste	10 716 \$	- \$	- \$	- \$	5 335 \$	16 051 \$	0,5 %
Publicité	650 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	650 \$	0,0 %
Télécommunications	4 165 \$	- \$	- \$	- \$	1 835 \$	6 000 \$	0,2 %
Frais déplacements, héberg. et repas	12 822 \$	544 \$	- \$	450 \$	9 488 \$	23 304 \$	0,7 %
Formations	3 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 000 \$	0,1 %
Frais de projets	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %
Divers	1 255 \$	- \$	- \$	- \$	20 \$	1 275 \$	0,0 %
Immobilisations	30 762 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	30 762 \$	0,9 %
Total frais d'administration	331 706 \$	3 610 \$	20 769 \$	11 688 \$	275 740 \$	643 513 \$	18,3 %
Total des charges	2 931 705 \$	3 610 \$	20 769 \$	233 763 \$	322 266 \$	3 512 112 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	203 355 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	203 355 \$	

Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP, la Subvention 2021, FE FEC, 2 G d'arbres et le PEV en 2023-2024

Travaux réalisés dans le PAMVFP – 2023-2024

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	1 654 \$	4	6,2 ha	10 189 \$
7504	Déchiquetage	G	1 795 \$	3	10,7 ha	19 260 \$
7512	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	927 \$	18	75,1 ha	68 572 \$
7514	Déblaiement avec décapage avec excavatrice	G	1 444 \$	2	3,6 ha	5 629 \$
7516	Déblaiement mécanique	T	205 \$	2	8,2 ha	1 683 \$
7516		E	779 \$	4	23,4 ha	18 197 \$
7516		G	984 \$	97	311,3 ha	306 361 \$
7517	Débroussaillage et déblaiement faible compétition	G	691 \$	1	0,9 ha	615 \$
Total préparation de terrain				131	439,3 ha	430 506 \$
7637	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cav.) résineux	G	689 \$	21	75 962 plants	52 338 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	640 \$	110	531 748 plants	340 060 \$
7639	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	577 \$	68	291 722 plants	167 052 \$
7648	Regarni récipients 200 à 299 cc	G	671 \$	1	3 672 plants	2 464 \$
7650	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	713 \$	4	8 050 plants	5 740 \$
7653	Regarni récipients 300 cc et plus feuillus	G	713 \$	1	500 plants	357 \$
7657	Regarni récipients 300 cc et plus (15 cav.) résineux	G	772 \$	1	2 250 plants	1 737 \$
Total reboisement et regarni				206	913 904 plants	569 747 \$
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	T	579 \$	1	1,1 ha	643 \$
7751		G	2 181 \$	145	495,3 ha	1 073 221 \$
7752	2 ^e dégagement plantation résineux	G	2 181 \$	56	128,9 ha	281 175 \$
7753	3 ^e dégagement plantation résineux	G	2 181 \$	3	4,8 ha	10 447 \$
Total entretien de plantation				205	630,1 ha	1 365 485 \$
7854	Éclaircie précommerciale syst. rés. plus de 15 000 ti/ha	G	1 884 \$	3	2,1 ha	3 881 \$
7858	Dégagement de la régénération naturelle	G	2 181 \$	3	5,2 ha	11 052 \$
Total traitements non commerciaux				6	7,3 ha	14 933 \$
7901	Martelage feuillus	T	172 \$	7	48,0 ha	8 253 \$
7902	Martelage résineux	T	196 \$	27	55,9 ha	10 912 \$
7922	Aide technique à la mobilisation des bois - manuelle	T	303 \$	7	15,4 ha	4 605 \$
7971	Éclaircie commerciale feuillus d'ombre - manuelle	G	1 634 \$	3	27,0 ha	44 085 \$
7973	Coupe progressive résineuse - manuelle (SEPM)	G	1 406 \$	1	1,3 ha	1 814 \$
7979	Coupe de récupération totale - manuelle	G	798 \$	1	2,1 ha	1 668 \$
7980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm man.	G	2 048 \$	1	1,9 ha	3 932 \$
7981	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 15,1 à 19 cm man.	G	1 781 \$	1	1,5 ha	2 636 \$
7985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm man.	T	502 \$	1	1,8 ha	894 \$
7985		G	2 048 \$	14	29,3 ha	60 047 \$
7986	1 ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm man.	T	502 \$	1	1,0 ha	502 \$
7986		E	1 279 \$	1	1,0 ha	1 279 \$
7986		G	1 781 \$	1	1,7 ha	3 081 \$
7988	2 ^e éclaircie commerciale résineux plantation. manuelle	G	1 384 \$	6	9,0 ha	12 470 \$

Travaux réalisés dans le PAMVFP – 2023-2024 (suite)

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
8922	Aide technique pour la mobilisation des bois - mécanisée	T	303 \$	151	442,7 ha	134 126 \$
8971	Jardinage feuillus d'ombre - mécanisé	G	1 317 \$	4	21,0 ha	27 657 \$
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	1 152 \$	11	29,3 ha	33 593 \$
8978	Coupe de récupération partielle - mécanisée	G	1 333 \$	1	2,9 ha	3 799 \$
8979	Coupe de récupération totale - mécanisée	G	659 \$	1	1,5 ha	1 015 \$
8980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm méc.	G	1 614 \$	12	83,1 ha	133 966 \$
8981	1 ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) nat. 15,1 à 19 cm méc.	G	1 422 \$	2	6,6 ha	9 371 \$
8985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm méc.	E	1 112 \$	1	5,5 ha	6 072 \$
8985		G	1 614 \$	42	164,7 ha	265 570,79\$
8986	1 ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm mécanisée	T	502 \$	1	0,7 ha	346,38 \$
8986		E	920 \$	2	1,3 ha	1 159,20 \$
8986		G	1 422 \$	9	28,4 ha	39 993,75 \$
8988	2 ^e éclaircie comm. résineux plantation - mécanisée	G	1 137 \$	8	12,0 ha	13 641,71 \$
Total travaux commerciaux¹				283	892,6 ha	826 487 \$
Grand total travaux PAMVFP¹				831	1 969,3 ha	3 207 159 \$
					913 904 plants	

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage.

Travaux réalisés dans la Subvention 2021 - 2023-2024

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	G	2 181 \$	3	8,5 ha	18 560 \$
7752	2 ^e dégagement plantation résineux	G	2 181 \$	4	11,2 ha	24 340 \$
Total entretien de plantation				7	19,7 ha	42 900 \$
7901	Martelage feuillus	T	172 \$	10	43,0 ha	7 394 \$
7902	Martelage résineux	T	196 \$	34	93,0 ha	18 226 \$
7922	Aide technique à la mobilisation des bois - manuelle	T	303 \$	14	31,1 ha	9 432 \$
7971	Jardinage feuillus d'ombre - manuel	G	1 634 \$	6	20,0 ha	32 615 \$
7978	Coupe de récupération partielle - manuelle	G	1 657 \$	1	1,4 ha	2 270 \$
7979	Coupe de récupération totale - manuelle	G	798 \$	3	1,3 ha	1 053 \$
7980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm man.	G	2 048 \$	4	21,8 ha	44 605 \$
7985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm man.	T	502 \$	1	1,8 ha	904 \$
7985		E	1 546 \$	2	3,6 ha	5 535 \$
7985		G	2 048 \$	20	36,3 ha	73 868 \$
7986	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm man.	G	1 781 \$	4	6,4 ha	10 944 \$
7988	2 ^e éclaircie comm. résineux plantation - manuelle	G	1 384 \$	3	3,3 ha	4 512 \$
8922	Aide technique à la mobilisation des bois - mécanisée	T	303 \$	186	612,2 ha	185 243 \$
8970	Jardinage résineux (SEPM) - mécanisé	G	1 341 \$	1	1,2 ha	1 556 \$
8971	Jardinage feuillus d'ombre - mécanisé	G	1 317 \$	2	20,2 ha	26 577 \$
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	1 152 \$	15	38,8 ha	44 433 \$
8974	Coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisé	G	1 413 \$	2	2,9 ha	4 027 \$
8978	Coupe de récupération partielle - mécanisée	G	1 333 \$	1	1,9 ha	2 533 \$
8979	Coupe de récupération totale - mécanisée	G	659 \$	2	2,7 ha	1 760 \$
8980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm méc.	G	1 614 \$	7	22,1 ha	35 686 \$
8981	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 15,1 à 19 cm méc.	G	1 422 \$	1	6,4 ha	9 087 \$
8985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm méc.	T	502 \$	2	14,6 ha	7 319 \$
8985		E	1 112 \$	6	38,1 ha	42 367 \$
8985		G	1 614 \$	44	246,4 ha	397 130 \$
8986	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm méc.	E	920 \$	1	0,7 ha	662 \$
8986		G	1 422 \$	15	50,8 ha	72 280 \$
8988	2 ^e éclaircie comm. résineux plantation - mécanisée	T	502 \$	1	6,8 ha	3 414 \$
8988		G	1 137 \$	12	50,5 ha	57 289 \$
Total travaux commerciaux¹				356	1 243,0 ha	1 102 719 \$
Grand total travaux Subvention 2021¹				363	1 262,7 ha	1 145 619 \$

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage.

Travaux réalisés dans le FE FEC - Boisement de friches

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7504	Déchiquetage	G	1 795 \$	2	6,11 ha	10 967 \$
7516	Déblaiement mécanique	G	984 \$	1	0,83 ha	817 \$
7517	Débroussaillage et déblaiement faible compétition	G	691 \$	1	3,21 ha	2 218 \$
Total préparation de terrain				4	10,1 ha	14 002 \$
7637	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cav.) résin.	G	689 \$	2	1 535 plants	1 058 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	640 \$	12	39 930 plants	25 555 \$
7650	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	713 \$	2	3 570 plants	2 545 \$
Total reboisement et regarni				16	45 035 plants	29 158 \$
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	G	2 181 \$	3	8,7 ha	19 018 \$
7752	2 ^e dégagement plantation résineux	G	2 181 \$	3	5,3 ha	11 086 \$
Total entretien de plantation				6	14,0 ha	30 104 \$
Grand total travaux FE FEC - Boisement de friches				10	24,1 ha	73 265 \$
				16	45 035 plants	

Travaux réalisés dans le 2 G d'arbres

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	G	2 181 \$	8	18,5 ha	40 399 \$
Total entretien de plantation				8	18,5 ha	40 399 \$
Grand total travaux 2 G d'arbres				8	18,5 ha	40 399 \$

Travaux réalisés dans le PEV 2030

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	1 654 \$	1	3,3 ha	5 524 \$
7514	Déblaiement avec décapage avec excavatrice	G	1 444 \$	2	4,2 ha	5 649 \$
7516	Déblaiement mécanique	G	984 \$	15	63,1 ha	61 707 \$
Total préparation de terrain				18	70,6 ha	72 880 \$
7637	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cav.) résin.	G	689 \$	2	13 275 plants	9 146 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	640 \$	7	43 725 plants	27 218 \$
7639	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	577 \$	8	52 982 plants	30 538 \$
Total reboisement et regarni				17	109 982 plants	66 902 \$
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	G	2 181 \$	1	3,6 ha	7 954 \$
Total entretien de plantation				1	3,6 ha	7 954 \$
Grand total travaux PEV 2030				19	74,3 ha	147 736 \$
				17	109 982 plants	



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

1554, route 277, bureau 3
Lac-Échemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca